

Au Collège communal de
Commune de Tubize

Grand'Place 1

1480 TUBIZE

Objet : Commune de Tubize - Conseil communal du 4 septembre 2025 - Règlement d'ordre intérieur - Tutelle générale d'annulation - **Exécutoire**

Aux Membres du Collège communal,

Faisant suite à votre notification relative à l'objet susvisé, je porte à votre connaissance que cette délibération n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,



Simon DETHIER

Par délégation
Du Vice-Président, Ministre du Territoire, des
Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux,
François DESQUESNES



CONTACT

Département des Politiques publiques locales
Direction de la Législation organique
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)
Tél. : +32 (0)81 32 36 32
legislationorganique.interieur@spw.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE

KOLA-TABANGE
Natacha
Attachée
081/32.73.75
natacha.kolatobange@spw.wallonie.be
www.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Vos réf. : S36683
Nos réf. : 050204/DirLegOr g/
2025-116172 TGOT 144notif PL - NK

ANNEXES : /